https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article482

Plan académique de lutte contre le décrochage scolaire

- Direction - Continuité pédagogique -

Date de mise en ligne : mercredi 3 juin 2020

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Plan académique de lutte contre le décrochage scolaire

Documents téléchargeables :

https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg **Plan académique de lutte contre le décrochage scolaire**	https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/sites/rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg **Lutte contre le décrochage scolaire - Courrier à destination des parents**

Plan académique de lutte contre le décrochage scolaire
de l'académie de Normandie
de juin à octobre 2020

La crise sanitaire liée au COVID-19 nous oblige plus que jamais à veiller aux phénomènes de décrochage scolaire. Depuis la période de confinement et l'ouverture progressive des établissements, sont mis en œuvre tous les moyens possibles pour assurer la continuité pédagogique et pour maintenir un lien avec chaque élève et étudiant.

Le plan mis en œuvre de juin à octobre permet de coordonner au mieux les différents acteurs pour consolider le repérage, l'accompagnement et le retour à l'École des élèves en risque de décrochage scolaire comme résultat de la période de confinement.

Ce plan s'appuie sur les dispositifs de pilotage que sont les GPDS, réseaux FoQualE, et PSAD et en premier lieu au suivi des élèves par les établissements scolaires.

Il s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Identifier et prendre en charge les élèves en situation de décrochage avant la rentrée
- Accueillir et accompagner tous les élèves à la rentrée
- Accueillir et accompagner les élèves en lien avec la MLDS

1. Identifier et prendre en charge les élèves en situation de décrochage avant la rentrée

Les établissements ont renforcé les actions de prévention du décrochage scolaire afin qu'aucun élève ne soit laissé au bord du chemin.

A partir du 2 juin, la priorité est le lancement d'une campagne d'identification et de prise en charge des élèves décrocheurs. L'enjeu est de prévenir les ruptures scolaires.

Chaque établissement organise un **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire "spécial crise sanitaire"** pour accompagner en priorité les élèves qui présentent un cumul d'indicateurs et ceux pour lesquels une proposition de remédiation est nécessaire. Il s'agit de permettre :

- **le repérage des élèves "perdus de vue »** durant la période de confinement
- **l'identification des problématiques de décrochage** liées au confinement : précarité numérique, difficulté d'organisation, problèmes sociaux, familiaux, désinvestissement pédagogique...
- **la définition de nouveaux critères d'assiduité des élèves** pour identifier ceux le plus éloignés de la continuité pédagogique, et travailler des stratégies de remobilisation
- **la répartition des élèves en fonction des profils et des compétences d'accompagnement** des adultes de l'établissement

Copyright © Circonscription Rouen Sud

- **la mise en œuvre d'un accompagnement et de propositions de raccrochage** avec le concours du conseil pédagogique, les services sociaux et de santé, les CIO et la MLDS, voire des solutions non scolaires avec les partenaires.
- **l'organisation d'équipes éducatives** pour permettre de croiser les regards sur les situations les plus problématiques.

L'objectif premier doit être le retour de l'élève dans son établissement scolaire avant les vacances d'été.

Les points de vigilance :

- **Un entretien avec le jeune et sa famille** est indispensable pour étudier et valider des propositions de retour en établissement.
- **Les modules d'accompagnement** seront adaptés dans le temps en fonction du parcours et de la problématique de l'élève. La différenciation de l'accompagnement sera établie en fonction de la (ou des) cause(s) du « décrochage » (projet d'orientation, difficulté d'apprentissage, …)
- **L'accompagnement des familles autour des réinscriptions** sera nécessaire.
- **Tout élève** inscrit dans un cursus de formation **n'ayant pas obtenu de qualification** devra être contacté avant la rentrée dans le cadre du droit au maintien.
- **Nécessité d'un outil de communication et de transmission des informations** suite aux entretiens de situation de juin à septembre pour les futurs collègues.
- **Organiser et suivre le devenir des élèves sortis** de l'établissement. En informer le réseau **FOQUALE** ou la **PSAD** selon l'organisation territoriale en cours.
- **Favoriser un suivi** des élèves dans le cadre de la **liaison inter degré**.
- **S'assurer** en matière d'orientation **que chaque élève soit bien affecté et-ou inscrit** dans un établissement scolaire pour la rentrée de septembre, conformément aux montées pédagogiques, aux décisions d'orientation pour les paliers d'orientation et aux affectations qui seront prononcées par les IA-DASEN. Il est primordial de **veiller à ce chaque famille soit conseillée** dans les procédures d'affectation, d'orientation et d'inscription de fin d'année.

Les points d'appui :

- **Propositions de continuité pédagogique lors du conseil de classe** du troisième trimestre pour l'année suivante.
- **Outils Onise**p sont en ligne afin de limiter les effets de la crise sanitaire en matière de décrochage scolaire.
- **Enquête auprès des familles** pour recenser les difficultés rencontrées (enquête PVS).
- **Maintien du lien et dialogue avec les familles** en juin, avec possibilité de relais partenaires locaux et sociaux pendant les vacances d'été pour une continuité d'accompagnement jusqu'en septembre.

2. Accueillir et accompagner les élèves en lien avec la MLDS

Mise à profit de l'expérience de la MLDS auprès des EPLE :

La MLDS est une aide à la mise en en oeuvre d'actions de prévention et de raccrochage et suivi des élèves.

Elle collabore à l'organisation du recensement et du suivi des élèves inscrits en 2019-2020 dans un établissement de l'académie sans solution à la rentrée 2020 :

– Élèves sans affectation en lycée professionnel : protocole d'accompagnement (cf guide des procédures d'orientation et d'affectation 2020)

– Élèves en refus d'une affectation, en recherche d'apprentissage, ou sans solution

– Élèves non réinscrits : tout élève inscrit en 2019-2020 dans un cursus de formation perdu de vue devra être contacté

Copyright © Circonscription Rouen Sud

avant la rentrée
– Élèves réinscrits mais non présents à la rentrée
– Élèves ajournés aux examens et droit au maintien
– Élèves suivis par la MLDS en 2019-2020
– Suivi des candidats présentant un examen à la session de septembre

Prise en charge dans le cadre des dispositifs MLDS

– Accompagnement dès septembre des élèves issus de 3ème sans affectation (protocole SAS de rentrée)
– Mise en place de modules projet dans le cadre du droit à l'erreur
– Accompagnement en distanciel des plus éloignés d'un retour en établissement (disciplinaires et activités transversales)
– Montage des parcours de raccrochage dans le cadre des PAFI : aménagements d'emploi du temps, utilisation des clauses sociales de formation, stages, mobilités ERASMUS…
– Modules d'aide à la certification pour les plus éloignés (CAP 1 an…)
– Renforcement des dispositifs d'accompagnement pour l'affectation tout au long de l'année (PARI, MIL….)
– Accueil des nouveaux décrocheurs : augmentation des capacités d'accueil et projets innovants pour répondre aux besoins.

3. Accueillir et accompagner tous les élèves à la rentrée

La rentrée sera l'occasion de mobiliser les compétences psycho-sociales des élèves pour une meilleure connaissance de leurs ressources personnelles, ceci dans un cadre bienveillant avec pour objectif de redonner du sens à la scolarité en renforçant le sentiment d'appartenance, de compétence personnelle, la motivation et l'engagement.

Il s'agira de s'appuyer sur les actions de juin et sur les opérations proposées dans le cadre des vacances apprenantes pour anticiper l'accueil des élèves à la rentrée.

Le bilan du confinement dans le domaine pédagogique, le recensement des besoins en formation et en matériels, permettront à chaque établissement de construire son programme de rentrée.

D'un point de vue pédagogique :

– Activités de mise à niveau
– Remédiation pédagogique par discipline
– Parcours d'accompagnement en appui aux modules d'AP
– Plan de formation
– Activités « non scolaires »

D'un point de vue des équipes :

– Nomination rapide des nouveaux référents décrochage scolaire
– Nomination de tuteurs (adultes référents) volontaires pour l'accompagnement et le suivi d'un ou plusieurs élèves, là où le décrochage a été marqué
– Mutualisation des bonnes pratiques pédagogiques

En direction des familles :

– Maintenir le lien et renouer le dialogue avec les familles
– Accueillir et accompagner les familles
– Informer, communiquer et proposer des formations aux familles à l'usage de l'ENT et de PRONOTE
– S'appuyer sur les parents délégués, APE

En direction de l'élève :

– Intégrer un accueil et un entretien individualisé pour chaque élève dans le programme de rentrée

Copyright © Circonscription Rouen Sud

– Prévoir un lieu d'accueil et d'écoute pour les élèves
– Activer la communication entre pairs : réseaux d'élèves autour du délégué de classe
– Organiser la semaine d'intégration autour de projets interdisciplinaires et de divers ateliers (connaissance de soi, estime de soi, défis, débats…)
– Travailler le projet d'orientation
– Mobiliser des délégués CVC et CVL
– Faire le point sur les PFMP (en LP) et utiliser les stages comme levier de raccrochage
– Former aux espaces numériques de travail et à leurs ressources

Ressources et d'annexes :

> Courrier à destination des personnels de direction
> Grille recensement par établissement
> Fiche de repérage individuel
> Guide entretien d'accueil pour rentrée

Copyright © Circonscription Rouen Sud